



DATES

METTEZ FIN AUX DÉTENTIONS ILLÉGALES PRATIQUÉES PAR LES ÉTATS-UNIS

LES PREMIERS DÉTENUS
SONT ARRIVÉS À
GUANTÁNAMO PAR AVION EN
JANVIER 2002. CAGOULÉS,
ENTRAVÉS ET LIGOTÉS, ILS
ONT ÉTÉ TRANSPORTÉS
COMME DES MARCHANDISES.

2001

11 septembre

Quatre avions sont détournés et s'écrasent sur différents sites aux États-Unis (World Trade Center à New York, le Pentagone, et un champ en Pennsylvanie), faisant près de 3 000 victimes.

14 septembre

Le Congrès adopte une résolution qui accorde au président des États-Unis des pouvoirs sans précédent pour utiliser la force contre les « *nations, organisations ou personnes* » ayant des liens présumés avec les attaques du 11 septembre ou de futurs actes de terrorisme international.

17 septembre

Le président George W. Bush signe une note qui autorise manifestement la Central Intelligence Agency (CIA, Services de renseignements) à mettre en place des centres de détention en dehors des États-Unis. Ce document contenait des informations spécifiques concernant les sources et les méthodes que devait employer la CIA pour mettre en œuvre ce programme de détention. La note est toujours classée secrète.

7 octobre

Les États-Unis prennent la tête d'une opération militaire contre le gouvernement des talibans et les membres d'Al Qaïda en Afghanistan.

13 novembre

Le président Bush promulgue un décret militaire qui autorise le maintien en détention sans inculpation, pour une durée illimitée, des ressortissants non américains soupçonnés d'implication dans des actes terroristes. Les détenus concernés par ce décret ne peuvent bénéficier d'aucun recours devant une instance américaine, étrangère ou internationale. Les détenus, s'ils sont jugés, doivent l'être par des commissions militaires (donc des organes de l'exécutif, et non des tribunaux indépendants ou impartiaux).

28 décembre

D'après une note du ministère de la Justice au Pentagone, la base de Guantánamo étant située en dehors du territoire souverain des États-Unis, les tribunaux fédéraux n'ont pas compétence pour examiner les requêtes en *habeas corpus* (procédure permettant la comparution immédiate d'un détenu devant une autorité judiciaire, afin de contester la légalité de la détention, et de permettre ainsi une éventuelle remise en liberté) introduites par les « *étrangers ennemis* » qui y sont incarcérés.

2002

11 janvier

Les premiers détenus sont transférés d'Afghanistan vers Guantánamo. Ils sont placés dans des cages en grillage métallique, dans une zone appelée Camp X-Ray.

7 février

Le président Bush signe une note confirmant que les talibans et les membres d'Al Qaïda en détention ne sont pas considérés comme des prisonniers de guerre, et que l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève (ci-après, l'article 3) n'est pas applicable à ces personnes. L'article 3 prévoit l'application de normes relatives à l'équité des procès, et interdit la torture, les traitements cruels et « les atteintes à la dignité des personnes, notamment les traitements humiliants et dégradants ».

28 avril

Les détenus sont transférés du Camp X-Ray au Camp Delta de Guantánamo.

1^{er} août

Dans une de ses notes, le ministère de la Justice indique à Alberto Gonzales, alors conseiller de la Maison-Blanche, que le président peut autoriser la torture, que les responsables des interrogatoires peuvent infliger une souffrance considérable sans qu'il s'agisse vraiment de torture et que toute une série d'actes cruels, inhumains ou dégradants ne constituent pas réellement des actes de torture et ne peuvent donc pas donner lieu à des poursuites en vertu de la loi américaine qui interdit aux agents américains de pratiquer la torture en dehors des États-Unis. Toujours selon la note, si des actes de torture étaient prouvés, il serait possible d'invoquer la « nécessité » ou l'« autodéfense » afin d'écarter toute responsabilité pénale.

1^{er} août

Le ministère de la Justice produit un document de 18 pages pour conseiller la CIA sur la légalité des « méthodes d'interrogatoire non traditionnelles ». La note est toujours classée secrète.

2 décembre

Le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld approuve un certain nombre de techniques pour l'interrogatoire des détenus de Guantánamo, lorsque cela est jugé opportun (port d'une

cagoule, déshabillage des détenus, privation sensorielle, isolement, positions pénibles et utilisation de chiens pour « induire un état de stress »). Il revient sur cette approbation globale six semaines plus tard et déclare qu'il n'autorisera ces techniques qu'au cas par cas.

2003

Avril

Donald Rumsfeld autorise diverses techniques d'interrogatoire à Guantánamo, notamment l'isolement, les « manipulations de l'environnement » (variations de température) et les « modifications du temps de sommeil ». D'autres techniques peuvent être employées au cas par cas.

Juin

Ali Saleh Kahlal al Marri, ressortissant du Qatar, est officiellement considéré comme un « combattant ennemi ». Il sort donc du système de justice pénale américain pour être placé en détention militaire, en Caroline du Sud.

3 juillet

Le Pentagone annonce que le président Bush a déclaré six détenus de Guantánamo passibles de jugement devant une commission militaire. Deux d'entre eux seront libérés ultérieurement sans inculpation ni jugement et renvoyés au Royaume-Uni.

2004

Mai

Le Comité des Nations unies contre la torture avait critiqué les conditions « excessivement dures » des prisons de très haute sécurité (« supermax ») américaines. Quatre ans plus tard, le Camp 5 de Guantánamo, conçu d'après le modèle de ces prisons, est achevé.

28 juin

La Cour suprême des États-Unis conclut, dans l'affaire *Rasul c. Bush*, que les tribunaux américains sont compétents pour examiner les recours des personnes emprisonnées à Guantánamo qui contestent la légalité de leur détention.

“
ON SE DÉSINTÉRESSE DE
NOUS, ENFERMÉS AU MILIEU
DE L'OcéAN DEPUIS QUATRE ANS.

Shaker Amer, détenu de Guantánamo, 2005

7 juillet

Le Pentagone annonce la création des tribunaux d'examen du statut de combattant, des comités composés de trois militaires, afin de déterminer si chaque prisonnier est « *détenu à juste titre* » en tant que « *combattant ennemi* ». Ces tribunaux sont autorisés à utiliser des éléments de preuve classés secrets ou obtenus par la force contre des détenus privés d'assistance juridique et présumés « *combattants ennemis* », à moins qu'ils puissent prouver le contraire.

14 septembre

Les Conseils de révision administrative, similaires aux tribunaux d'examen du statut de combattant, sont mis en place pour conduire des examens annuels « *discrétionnaires* », afin de déterminer si les détenus doivent rester sous la garde des États-Unis.

Novembre

Un recours formé au nom du ressortissant yéménite Salim Ahmed Hamdan devant un tribunal fédéral entraîne la suspension des procédures préliminaires menées par les commissions militaires.

2005

25 mai

Amnesty International demande la fermeture de Guantánamo. Cet appel est repris par des experts de l'ONU, les anciens présidents américains Jimmy Carter et Bill Clinton, des chefs d'État d'Europe et d'autres régions du monde, ainsi que d'autres organisations juridiques et de défense des droits humains.

30 décembre

Le président Bush promulgue la Loi de 2005 relative au traitement des détenus, qui prohibe tout traitement cruel, inhumain ou dégradant (au sens de la législation américaine, plutôt qu'à celui du droit international), mais restreint fortement le droit des détenus de Guantánamo de contester la légalité de leur détention ou les conditions de cette dernière.

2006

10 juin

Trois détenus meurent à Guantánamo ; il s'agit, selon toute apparence, de suicides.

29 juin

Dans l'affaire *Hamdan c. Rumsfeld*, la Cour suprême des États-Unis statue que les commissions militaires établies en vertu du décret militaire de 2001 violent la législation américaine et le droit international. La Cour indique également que l'article 3 est applicable, s'opposant ainsi à l'avis présidentiel de 2002. Elle estime par ailleurs que la Loi de 2005 relative au traitement des détenus n'empêche pas les tribunaux fédéraux d'examiner les requêtes en *habeas corpus* qui étaient en instance au moment de la promulgation de la loi.

6 septembre

Le président Bush annonce le transfert vers Guantánamo de 14 détenus qui se trouvaient dans des prisons clandestines de la CIA, depuis quatre ans et demi pour certains.

17 octobre

Le président promulgue la Loi relative aux commissions militaires, qui prive les tribunaux américains de la compétence d'examiner les requêtes en *habeas corpus* déposées par des « *combattants ennemis* » étrangers détenus par les États-Unis dans le monde entier. Ce texte autorise le président à mettre en place un nouveau système de commissions militaires pour juger ces détenus, et limite la portée de la Loi relative aux crimes de guerre, car elle n'interdit pas explicitement les procès inéquitables, contrairement à ce que prévoit l'article 3, ni « *les atteintes à la dignité des personnes, notamment les traitements humiliants et dégradants* ». Le président Bush annonce que cette loi permettra à la CIA de poursuivre sa politique de détentions secrètes.

13 décembre

Un juge fédéral rejette la requête en *habeas corpus* de Salim Ahmed Hamdan, du fait que la Loi relative aux commissions militaires prive les tribunaux fédéraux de la possibilité d'examiner ce type de recours.

2007

20 février

Dans l'affaire *Boumediene c. Bush*, la Cour d'appel estime que, en vertu de la Loi relative aux commissions militaires, les tribunaux fédéraux n'ont pas compétence à examiner les demandes en *habeas corpus* formulées au nom des personnes détenues à Guantánamo.

“
L'ÉTAT PARTIE DEVRAIT METTRE
UN TERME À LA DÉTENTION DE
PERSONNES À GUANTÁNAMO.

Comité des Nations unies contre la torture,
juillet 2006

À L'OCCASION DU CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DES PREMIERS TRANSFERTS DE DÉTENU À GUANTÁNAMO, DES MILITANTS DU MONDE ENTIER ORGANISERONT DES MANIFESTATIONS ET D'AUTRES ACTIVITÉS POUR DEMANDER AUX AUTORITÉS AMÉRICAINES LA FERMETURE DE GUANTÁNAMO.

Décembre 2007
Index AI : AMR 51/166/2007 – ÉFAI

Amnesty International
Secrétariat international, Peter Benenson House
1 Easton Street, Londres, WC1X 0DW, Royaume-Uni

Traduction en langue française :
Les Éditions francophones d'Amnesty International

www.amnesty.org/fr/counter-terror-with-justice

30 mars

Le ressortissant australien David Hicks est le premier détenu de Guantánamo condamné par une commission militaire. Aux termes d'un accord préalable au procès, il plaide coupable du chef d'inculpation de « *soutien matériel au terrorisme* », et est condamné à une peine de neuf mois d'emprisonnement, qu'il purgera en Australie.

27 avril

Le Pentagone annonce le transfert d'Abd al Hadi al Iraqi, un ressortissant irakien, à Guantánamo. Avant son transfert, cet homme était détenu dans un lieu secret, sous le contrôle de la CIA.

4 juin

Au cours d'une procédure de mise en accusation devant une commission militaire, les charges prononcées contre deux détenus de Guantánamo – Omar Khadr, un Canadien, et Salim Ahmed Hamdan, un Yéménite – sont abandonnées. Les deux hommes avaient été qualifiés de « *combattants ennemis* » et non de « *combattants ennemis illégaux* », ainsi que l'exigeait la Loi relative aux commissions militaires. Le gouvernement fait appel de cette décision et obtient gain de cause devant le nouveau tribunal de réexamen des décisions des commissions militaires. Les procédures contre Omar Khadr et Salim Ahmed Hamdan reprennent en novembre et en décembre.

7 juin

Amnesty International et cinq autres organisations de défense des droits humains publient une liste de 39 personnes qui auraient été arrêtées dans le cadre du programme de détention secrète de la CIA, et dont le sort reste inconnu.

11 juin

Un collège de trois juges de la Cour d'appel du quatrième circuit décide que la détention militaire d'Ali Saleh Kablah al Marri doit cesser car « *le président ne détient pas le pouvoir d'ordonner à l'armée de [le] capturer et de [le]*

détenir pour une durée indéterminée ».

La Cour conclut qu'Ali al Marri, qui résidait légalement aux États-Unis, bénéficie de certaines protections constitutionnelles, et notamment du droit de ne pas être privé de liberté si les procédures légales ne sont pas respectées. La Cour au complet a par la suite consenti à réexaminer l'affaire, et les audiences ont commencé le 31 octobre. Ali al Marri reste en détention militaire illimitée.

29 juin

La Cour suprême accepte d'examiner l'affaire *Boumediene c. Bush*.

20 juillet

Le président Bush signe un décret autorisant et soutenant les détentions secrètes. Ce décret indique que l'article 3 des Conventions de Genève s'applique au programme de détention secrète de la CIA, et que ce programme sera conforme aux obligations internationales des États-Unis, dans la mesure où « *les conditions de détention et les méthodes d'interrogatoire du programme* » restent dans les limites prévues par cet article.

9 août

Le Pentagone annonce que les tribunaux d'examen du statut de combattant ont conclu que les 14 détenus transférés à Guantánamo en septembre 2006 répondaient aux critères désignant les « *combattants ennemis* ».

16 octobre

Le Pentagone annonce qu'il autorise un avocat à rendre visite à Majid Khan, l'une des 14 personnes transférées à Guantánamo depuis les centres secrets de la CIA, en septembre 2006.

5 décembre

Les audiences de la Cour suprême pour l'affaire *Boumediene c. Bush* commencent.

CONTRE LE TERRORISME :
LA JUSTICE

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes dans plus de 150 pays et territoires, qui luttent pour mettre fin aux graves atteintes aux droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de toute croyance religieuse.